

**FIXANT TARIFS DES SORTIES EXTRASCOLAIRES**

**Le Maire de la commune de Molsheim,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et plus précisément ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal N° 020/1/2023 du 28 mars 2023, portant mise en œuvre des délégations du conseil municipal au Maire – application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, et notamment son article 2 ;

**CONSIDERANT** l'organisation d'une activité « sabre laser – escrime » le mercredi 9 avril 2025 pour 12 enfants comprenant un prix de prestation d'intervenant ;

**CONSIDERANT** l'organisation d'une sortie au « parc Zimmer » à Lingolsheim le jeudi 10 avril 2025 pour 50 enfants comprenant un prix de transport ;

**CONSIDERANT** l'organisation d'une sortie au château d'Andlau avec balade contée le mercredi 16 avril 2025 pour 30 enfants comprenant un prix de transport et de prestation de l'intervenant ;

**CONSIDERANT** l'organisation d'une sortie à la piscine de Dachstein le jeudi 17 avril 2025 pour 50 enfants comprenant un prix de transport et un prix d'entrée ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'organisation de cette prestation il y a lieu de fixer un tarif unitaire pour les enfants souhaitant en bénéficier ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

De fixer, par participant, les tarifs des sorties extrascolaires suivantes :

<b>date</b>	<b>sortie</b>	<b>prestation</b>	<b>tarif fixé</b>
9 avril 2025	Sabre laser – escrime	Intervenant	5 €
10 avril 2025	Parc Zimmer – Lingolsheim	Transport	2 €
16 avril 2025	Château d'Andlau – balade contée	Transport et intervenant	9 €
17 avril 2025	Piscine de Dachstein	Transport et prix d'entrée	2 €

**Article 2<sup>ème</sup> :**

la présente décision sera insérée au registre des décisions du conseil municipal et donnera lieu à un compte rendu auprès de l'assemblée délibérative conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

**Article 3<sup>ème</sup> :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de MOLSHEIM pour contrôle de légalité
- Service des finances
- Registre

Fait à MOLSHEIM, 25 février 2025



Le Maire,

Laurent FURST